



Fiche financière

(art. 79 de la loi du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'État)

Le projet de règlement grand-ducal sous rubrique est en lien direct avec le projet de loi portant modification : 1° de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ; 2° de la loi du 23 décembre 2005 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006 ; 3° de la loi modifiée du 17 octobre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques. Ce projet de loi prévoit notamment l'introduction d'un nouvel abattement de maintien dans la vie professionnelle, codifié à l'article 129g de la loi précitée du 4 décembre 1967.

Les répercussions budgétaires en lien avec l'introduction de l'abattement de maintien dans la vie professionnelle sont décrites dans la fiche financière annexée au projet de loi précité.